

Liste de pièces

IMMATRICULATION D'UNE SOCIETE ANONYME

Le service Formalités des entreprises vous informe et détermine, avec vous, la liste des pièces justificatives nécessaires à votre formalité.

IMPRIMES A TELECHARGER

- Déclaration sur l'honneur de non-condamnation
- Imprimé fiscal
- Autorisation du propriétaire
- Pouvoir / Mandat

PIECES SPECIFIQUES

Pour la personne

- Un exemplaire des statuts signés et paraphés en original avec, en annexe, l'état des actes accomplis pour le compte de la société en formation s'il y a lieu
- Un exemplaire original du certificat de dépositaire des fonds
- Une liste des souscripteurs signée en original par tous les actionnaires, si non annexée aux statuts
- Copie de l'attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal et la date de parution ou un exemplaire du journal d'annonces légales

Pour le chef d'entreprise

Eventuellement

- Un exemplaire des actes de nomination des personnes membres des organes de Gestion, d'Administration, de Direction, de Surveillance et de contrôle de la société
- Un exemplaire signé en original du rapport du commissaire aux apports sur l'évaluation des apports en nature et/ou l'octroi d'avantages particuliers.

Pour le Président, les membres de l'organe de gestion ou de direction et les dirigeants

Personnes physiques

Si la personne n'est pas immatriculée au R.C.S.

Dans tous les cas

- Déclaration sur l'honneur de non-condamnation et de filiation

> Nationalité française

- Extrait d'acte de naissance en original datant de moins de 3 mois (délivré par Mairie du lieu de naissance)
- Copie de la carte d'identité recto-verso ou du passeport en cours de validité

> Nationalité étrangère

ETRANGER RESIDANT EN FRANCE

(Union Européenne, Islande, Norvège, Suisse, Liechtenstein, Andorre, Monaco)

- Copie recto-verso de la carte nationale d'identité en cours de validité ou copie du passeport en cours de validité + traduction libre certifiée conforme par le dirigeant concerné
 - o Pour les ressortissants de la Croatie, copie de la carte de séjour UE portant la mention « toutes activités professionnelles sauf salariées » d'une validité maximum de 5 ans ou copie de l'attestation de première demande.

ETRANGER RESIDANT EN FRANCE (autres nationalités)

- Copie recto-verso de la carte de résident en cours de validité et à l'adresse du domicile actuel.

Si titulaire d'un titre de séjour temporaire

- Copie recto-verso du titre de séjour en cours de validité et à l'adresse du domicile actuel mentionnant l'autorisation d'exercer une activité commerciale ou portant la mention « vie privée et familiale » ou « compétences et talents ». Si le titre de séjour indique une autre mention (étudiant, salarié...), joindre également la demande d'autorisation émanant de la Préfecture du lieu de résidence.

ETRANGER NON RESIDANT EN FRANCE

- Copie recto-verso de la carte nationale d'identité en cours de validité ou copie du passeport en cours de validité + traduction libre certifiée conforme par le dirigeant concerné
- Copie du récépissé de déclaration émanant de la Préfecture du lieu du siège de la société en cours de validité sauf ressortissants Union Européenne, Islande, Norvège, Suisse, Liechtenstein, Andorre, Monaco

Personnes morales

Si la personne est immatriculée au R.C.S. ou sur un registre public étranger

- Extrait KBIS datant de moins de 3 mois en original ou extrait original d'inscription sur un registre public étranger datant de moins de 3 mois, traduit en langue française le cas échéant.

Si la personne n'est pas immatriculée au R.C.S.

- Titre établissant son existence (le cas échéant traduit en langue française)

Pour le représentant permanent de l'administrateur personne morale

- Un exemplaire de la décision de sa nomination
- Toutes les pièces d'identité et relatives à sa situation personnelle requises pour la personne physique

Pour les commissaires aux comptes titulaires et suppléants

- Justification de leur inscription sur la liste des commissaires aux comptes
- Lettre d'acceptation de leur désignation

Pour le siège

Si création ou immatriculation sans activité

- Copie du Bail commercial ou tout justificatif au nom de la société
- Autorisation du propriétaire avec une copie de la taxe foncière ou titre de propriété

Si achat ou apport du fonds

- Copie de l'acte d'acquisition du fonds de commerce enregistré ou de l'acte d'apport du fonds
- Copie de l'attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal et la date de parution ou un exemplaire du journal d'annonces légales

Si location gérance ou gérance mandat

- Copie de l'acte de location gérance ou du contrat de gérance mandat enregistré par les services fiscaux si le contrat est à durée indéterminée
- Copie de l'attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal et la date de parution ou un exemplaire du journal d'annonces légales

Si donation

- Copie de l'acte de donation

Si domiciliation

- Copie du contrat de domiciliation si le siège est fixé dans une entreprise de domiciliation ainsi que l'extrait KBIS de la société domiciliataire, si celle-ci n'est pas immatriculée dans le même greffe

Gestion d'un fonds de commerce cédé dans le cadre d'un plan de cession

- Copie du jugement ordonnant un plan de cession

Si fusion

- Un extrait R.C.S. des sociétés participant avec mention de l'opération
- Copie de l'attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal et la date de parution ou un exemplaire du journal d'annonces légales

Pour l'activité

Si réglementée

- Copie de l'autorisation provisoire ou définitive du diplôme ou du titre nécessaire à l'activité de la personne immatriculée
- Un pouvoir en original du représentant légal s'il n'a pas signé lui-même le formulaire.

Pour les impôts

- Imprimé fiscal complété

Pour la déclaration de nom(s) de domaine ou de site(s) internet

- Imprimé NDI complété et signé.

TARIFS

Les frais Greffe peuvent varier d'un territoire à l'autre. Nous vous invitons à consulter le service Formalités des entreprises de votre CCI.

ATTENTION

Votre demande d'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés est à déposer au plus tôt un mois avant et au plus tard dans les 15 jours suivant la date de votre début d'activité.

Le service Formalités des entreprises vous accompagne dans vos démarches juridiques, administratives, fiscales et sociales.